

AFRICAN SMART TOWNS NETWORK (ASToN)

APPEL À CANDIDATURES OUVERT ET PERMANENT POUR LA CONSTITUTION D'UNE LISTE D'EXPERTS THEMATIQUES ET METHODOLOGIQUES

OUVERT A PARTIR DU 1^{ER} DECEMBRE 2019

JUSQU'À LA FIN DU PROJET

Version 2 - Mise à jour du 1^{er} avril 2020

Version française

CONTEXTE DE L'APPEL À CANDIDATURES OUVERT ET PERMANENT

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

Établissement public à caractère industriel et commercial, l'ANRU compte environ 110 employés et accompagne la mise en œuvre des programmes nationaux de renouvellement urbain (PNRU ou programme national de rénovation urbaine, PNRQAD ou programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, et NPNRU ou nouveau programme national de renouvellement urbain). Par ailleurs, intervenant au nom et pour le compte de l'État, l'ANRU est chargée de la mise en place des programmes et actions d'investissement d'avenir (Internats d'excellence et de la réussite / Développement de la culture scientifique, technique et industrielle / Projets innovants en faveur de la jeunesse / Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain).

L'ANRU est également en charge de la gestion du programme européen URBACT (<http://urbact.eu/>), dont la mission consiste à promouvoir le développement urbain intégré en Europe depuis 2002. URBACT aide les villes européennes à mettre en œuvre des politiques urbaines intégrées, grâce à la mise en réseau des villes, au partage des connaissances et au développement des capacités des experts en urbanisme concernant divers thèmes de politique urbaine. Il constitue un instrument de la politique de cohésion, cofinancé par le Fonds européen de développement régional, les 28 États membres, ainsi que la Norvège et la Suisse.

Le projet ASToN

L'Agence française de développement (AFD) est mobilisée sur la transition numérique pour le développement urbain, avec notamment la publication du guide intitulé *Ville intelligente et autorité locale : conduire sa transition numérique* (<http://smartcity-guide.afd.fr/>). C'est la raison pour laquelle l'AFD s'est engagée à financer la création d'un réseau de villes africaines autour des enjeux des villes intelligentes (*African Smart Towns Network - ASToN*). L'AFD souhaite que la constitution et le développement de ce réseau aient lieu en suivant la méthode mise en place par URBACT en Europe. C'est pourquoi elle a fait appel à l'ANRU pour la mise en œuvre de ce projet.

La gestion, le pilotage et la coordination d'ASToN ont été confiés à une petite équipe (Unité de gestion du projet ASToN) constituée au sein de l'ANRU et adossée au Secrétariat URBACT en matière de ressources méthodologiques. Cette Unité de gestion de projet est composée d'un Chef d'unité (membre de l'équipe URBACT), d'un Coordinateur de projet à plein temps et d'un Assistant administratif et financier à temps partiel.

L'objectif du projet ASToN est d'accompagner la transition numérique des autorités locales africaines en mettant en place un réseau de villes. Les intentions et les activités d'ASToN seront similaires à celles d'un réseau URBACT, à savoir développer des projets urbains locaux, intégrés et participatifs par le biais d'échange avec d'autres villes, de transfert de bonnes pratiques, d'évaluation par les pairs, de renforcement des capacités des acteurs locaux et d'expertise. Les villes seront pour

cela soutenues par un expert référent et par des experts ad hoc thématiques et méthodologiques.

Sur la base d'un appel à candidatures, l'AFD et l'ANRU ont retenu 12 villes dans 12 pays différents :

- Alger (Algérie)
- Bamako (Mali)
- Benguérir (Maroc)
- Bizerte (Tunisie)
- Kampala (Ouganda)
- Kigali (Rwanda)
- Kumasi (Ghana)
- Lagos (Nigeria)
- Matola (Mozambique)
- Niamey (Niger)
- Nouakchott (Mauritanie)
- Sèmè-Kpodji (Bénin)

Le réseau ASToN associe donc des villes francophones, anglophones et lusophones. Sur les 12 candidatures retenues, sept identifient des enjeux en matière d'e-administration (gestion des données, dématérialisation, e-fiscalité, gestion du foncier, etc.) et cinq concernent la numérisation des services urbains (mobilité et contrôle des déchets).

Étapes des activités du projet ASToN

Les activités du réseau ASToN se dérouleront en quatre phases, alignées sur le calendrier des réseaux de planification d'actions (Action Planning Networks - APN) du programme européen URBACT :

- une phase dite « zéro » de préparation et de lancement propre à ASToN (avril – août 2019),
- une première étape (phase 1) pour l'élaboration d'une étude de référence (*baseline study*) et de la méthodologie du réseau (septembre 2019 – avril 2020),
- une seconde étape de travail (phase 2) sur les plans d'actions intégrés avec les groupes locaux (mai 2020 – mars 2022), alimentés par les rencontres et échanges transnationaux,
- une troisième étape (phase 3) de mise en œuvre de projets pilotes et/ou d'expérimentation dans les différentes villes (en termes de temporalité : environ 6 mois inclus dans la durée de la phase 2 de mi-2021 à la fin du projet en mars 2022).
- Ces phases seront complétées par une évaluation ex-post (avril-juin 2022).

La méthode URBACT

Cette méthode s'appuie sur les principes, les processus et les outils suivants :

- une approche intégrée du développement urbain qui prend en compte les dimensions économique, environnementale et sociale (intégration

horizontale) et qui réunit ensemble les différents niveaux de gouvernance local, régional et national (intégration verticale) ;

- une approche participative du développement urbain, selon laquelle les villes créent des groupes locaux URBACT composés de représentants des secteurs sociaux, économiques et environnementaux, dans l'objectif de produire en commun des plans d'action intégrés ;
- l'établissement de réseaux (réunions transnationales, évaluations par les pairs) entre les villes et leurs groupes locaux URBACT en vue de trouver des solutions et des idées sur des problématiques d'intérêt commun ;
- le renforcement des capacités pour concevoir des plans d'action intégrés de manière participative ;
- une expertise au service des réseaux de villes. Chaque réseau est accompagné par un expert référent et des experts ad hoc qui fournissent des conseils aux villes tant sur le plan du contenu que de la méthodologie en vue de l'élaboration du plan d'action ;
- l'application d'un « cadre de résultats » afin de définir les résultats et les effets escomptés à l'échelle locale, notamment en définissant des étapes, des résultats et des indicateurs afférents et en suivant les progrès ;
- La capitalisation et la diffusion des connaissances et des pratiques issues des villes et des réseaux URBACT par le biais de publications, de laboratoires des politiques, de groupes de travail, d'études, de conférences et autres, au profit des villes ne participant pas aux échanges.

L'APPEL À CANDIDATURES OUVERT ET PERMANENT

Le réseau ASToN et ses villes partenaires bénéficient du soutien d'experts. Dans le budget général du projet, une enveloppe spécifique est allouée aux experts chargés de fournir 3 types principaux d'expertise :

1. Expertise pour la conception et la mise en place d'activités d'échange et d'apprentissage transnationales
2. Expertise thématique sur les questions et enjeux de politique urbaine et de gouvernance digitale auxquelles sont confrontées les villes du réseau ASToN
3. Expertise au service des autorités locales et autres parties prenantes dans la conception et la mise en place de politiques intégrées et participatives

De la même manière que dans le cadre du programme URBACT, un expert référent accompagne le réseau pour toute la durée du projet ASToN. Le rôle principal de l'expert référent est de soutenir le partenariat en contribuant aux activités du réseau et aux livrables attendus tout au long du cycle de vie du réseau.

Par ailleurs, le budget consacré à l'expertise peut également être utilisé pour recruter des experts ad hoc, qui apporteront leur aide sur une activité spécifique (par exemple contribution thématique à un séminaire du réseau, animation, production de documents thématiques spécifiques, soutien méthodologique sur tel ou tel aspect du projet ou sur telle ou telle activité, etc.).

L'objectif du présent appel à candidatures ouvert et permanent est de constituer un pool d'experts motivés, disponibles et possédant les qualités nécessaires pour accompagner le réseau ASToN et les villes qui le constituent en fonction des besoins qui apparaîtront au fur et à mesure du projet.

A noter :

- ⇒ **En principe, seuls les experts validés dans le pool d'experts ASToN (à l'exception des experts locaux contractualisés par les villes elles-mêmes) pourront être contractualisés par l'ANRU.**
- ⇒ **Le fait d'être recensé dans le pool comme expert validé pour le projet ASToN ne garantit aucune mission d'expertise. Seule la signature d'un contrat d'expertise sur la base d'une adéquation entre le profil de l'expert et le besoin du réseau ou de villes du réseau à une période donnée permettra à l'expert de remplir une mission d'expertise dans le cadre d'ASToN.**

L'EXPERTISE AD-HOC DANS LE CADRE DU PROJET ASToN

En Phase 0 et en Phase 1, l'essentiel de l'expertise nécessaire est fournie par l'expert référent. La contribution d'experts ad-hoc n'intervient qu'à partir de la Phase 2 et jusqu'à la fin du projet.

Experts ad-hoc durant la phase 2

La phase 2 sera consacrée à la mise en œuvre des activités d'échange et d'apprentissage ainsi qu'à différentes activités au niveau des villes partenaires visant à renforcer les politiques et la gouvernance locales dans le domaine du développement urbain durable et intégré.

Au cours de la phase 2, en étroite collaboration avec l'Unité de gestion du projet ASToN, la ville chef de file et l'expert référent, des experts ad-hoc pourront être chargés de :

- Soutenir le partenariat dans la conception et la mise en œuvre des activités transnationales
 - préparation et mise en place de réunions du réseau,
 - définition du format de réunion,
 - préparation de contributions thématiques,
 - collecte d'informations auprès des partenaires,
 - élaboration du programme de la rencontre avec la méthodologie adéquate pour garantir un niveau d'échange élevé,
 - apprentissage mutuel et transfert de connaissances,
 - animation de sessions pendant les réunions,
 - recueil des leçons à tirer, capture du savoir produit et réalisation de comptes rendus, etc.

- Aider les villes partenaires dans la conception de leur plan d'action local
 - Révision des plans d'action,
 - Aider les partenaires avec des outils et des méthodes de coproduction et de co-conception de politiques et de feuilles de route locales,
 - Aider les villes à identifier des terrains possibles d'expérimentation pour la phase 3,
 - Produire des documents thématiques en français et/ou en anglais, voire dans d'autres langues utiles aux villes du réseau
 - Capitaliser et diffuser les enseignements tirés, les bonnes pratiques, etc., tant à destination des partenaires du réseau que d'un public externe.

L'expert référent avec l'Unité de Gestion du Projet ASToN est chargé de la supervision et de la coordination de l'implication et des contributions des experts ad hoc.

Expert du réseau pendant la phase 3

La phase 3 sera consacrée à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs initiatives du plan d'action intégré dans la perspective de l'exécution complète du plan d'action une fois terminé le projet ASToN.

Pendant la phase 3, des experts ad hoc pourront soutenir les villes partenaires dans le développement, la mise en place et l'évaluation de l'expérimentation. En particulier, ils pourront participer, avec l'Unité de gestion du projet ASToN et l'expert référent, à l'élaboration et au développement des outils appropriés à l'analyse et l'évaluation des actions pilote.

COOPÉRATION ENTRE LES EXPERTS AD-HOC ET L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET ASToN

L'Unité de gestion du projet ASToN est responsable de la certification des services réalisés par les experts ad-hoc et de la validation des rapports d'activité des experts (y compris livrables, nombre de jours facturés, etc.)

Les dispositions contractuelles sont les mêmes que pour l'expert référent (contrat entre les experts ad hoc et l'Unité de gestion du projet ASToN, qui sera responsable de la certification des services réalisés et de la validation du rapport d'activité des experts ad hoc).

ÉLÉMENTS BUDGETAIRES

Les honoraires d'expertise pour le projet ASToN sont fixés à 750 € par jour (TTC). Le budget disponible pour l'expertise ad-hoc a été planifié comme suit :

- Phase 2 : une centaine de jours environ
- Phase 3 : environ 70 jours

Une enveloppe pour l'expertise locale est également mise à disposition de chaque ville.

TYPE D'EXPERTISE ATTENDU POUR LE PROJET ASToN

Comme indiqué précédemment, le projet ASToN emploiera l'enveloppe allouée à l'expertise pour fournir à tous les partenaires du réseau un soutien dans 3 domaines d'expertise principaux :

- ✓ Expertise pour la conception et la mise en place des activités d'échange et d'apprentissage transnationales
- ✓ Compétences thématiques en matière de contenu associé aux enjeux de la politique urbaine appréhendés par le réseau ASToN et par les villes partenaires
- ✓ Expertise au service des autorités locales et autres acteurs locaux dans la conception et la mise en place de politiques, de stratégies et d'expérimentation intégrées et participatives

Chaque type de compétence est décrit de façon plus détaillée ci-après.

EXPERTISE POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLACE D'ACTIVITES D'ECHANGE ET D'APPRENTISSAGE TRANSNATIONALES

Objectif principal :

- Assurer un niveau élevé d'échange, d'apprentissage mutuel et de transfert de connaissances à l'échelle transnationale.

Principales tâches à réaliser (liste non exhaustive) :

- ✓ Définir le cadre méthodologique général pour les activités d'échange et d'apprentissage transnationales en conformité avec l'orientation thématique du réseau
- ✓ Préparer et mettre en place (animation) des activités de réseau transnationales (y compris séminaires, évaluations par les pairs, labos, visites d'étude, etc.)
- ✓ Accompagner et soutenir tous les partenaires dans la préparation d'activités transnationales
- ✓ Fournir des contributions pertinentes pour les activités transnationales et des documents de capitalisation regroupant les apprentissages et les résultats de ces activités

EXPERTISE THEMATIQUE

Objectif principal :

- Alimenter le processus d'apprentissage avec du contenu pertinent pour l'enjeu de politique publique traité par les partenaires, capturer les enseignements tirés des activités transnationales et faciliter la transformation des connaissances produites par le réseau en politiques locales.

Principales tâches à réaliser (liste non exhaustive) :

- ✓ Fournir des contributions thématiques correspondant à l'orientation thématique du réseau
- ✓ Faire converger les recherches et les politiques locales pour extraire des enseignements et faire des recommandations (y compris des documents de

référence sur la situation actuelle concernant des enjeux et des politiques urbaines spécifiques)

- ✓ Résumer, adapter et personnaliser les connaissances, les pratiques et les recherches actuelles pour les villes partenaires du réseau de manière à les rendre accessibles pour tous
- ✓ Produire des documents thématiques regroupant l'apprentissage ayant lieu dans les activités transnationales, et faciliter la diffusion des leçons tirées, des résultats, des recommandations, etc. obtenus par le réseau auprès du monde extérieur
- ✓ Co-créeer du matériel et des documents de communication pour une diffusion plus large
- ✓ Assurer le lien avec d'autres projets / programmes pertinents, y compris les réseaux URBACT, etc.

Exemples de profils thématiques qui pourraient être recherchés (il ne s'agit que d'exemples, la liste n'est pas exhaustive) :

Gouvernance digitale :

- Transformation numérique et stratégie de l'action publique ;
- Transformation et adaptation numérique des services publics urbains (propreté, gestion des déchets, transports, etc.) ;
- Systèmes d'information pour les autorités publiques locales ;
- Collecte de l'impôt, e-fiscalité.

Aménagement numérique de l'espace :

- Aménagement numérique du territoire y compris la propriété foncière, la gestion du cadastre, etc.

Connectivité numérique et infrastructures :

- Data, géomatique, cartographie crowd sourcée ou non, bases de données ;
- Gouvernance de la donnée et open data ;
- Gestion publique des big data ;
- L'Internet des objets

Innovation numérique :

- Innovation publique, expérimentations, méthodologies agiles ;
- Innovation numérique et développement économique local.

Inclusion numérique :

- Médiation et inclusion numérique, y compris insertion et engagement des jeunes ;
- Co-création, coproduction, outils collaboratifs ;
- Fracture numérique.

EXPERTISE EN SOUTIEN AUX AUTORITES LOCALES ET AUX AUTRES ACTEURS DANS LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLACE DE POLITIQUES INTEGREES ET PARTICIPATIVES

Objectif principal :

- Soutenir les partenaires dans la production des documents attendus à l'échelle locale (conception et mise en œuvre de plans d'action / stratégies intégrés, transfert de bonnes pratiques) à travers des approches intégrées et participatives

Principales tâches à réaliser (liste non exhaustive) :

- ✓ Soutenir les villes partenaires dans l'identification et l'implication des principaux acteurs locaux
- ✓ Soutenir les villes partenaires dans l'adaptation et l'intégration des connaissances générées à l'échelle transnationale au niveau de leurs politiques et pratiques locales
- ✓ Soutenir les villes partenaires dans l'utilisation des outils et méthodes en vue de la conception et de la mise en œuvre participatives des projets et politiques urbains intégrés
- ✓ Soutenir les partenaires dans l'élaboration des plans d'action locaux
- ✓ Soutenir les partenaires dans la conception et la mise en œuvre d'expérimentations

COMPETENCES REQUISES POUR LES EXPERTS DANS LE CADRE DU PROJET ASTON

En tenant compte de l'importance du rôle des experts référents et ad hoc pour le projet ASTON, et à partir de l'expérience et des leçons tirées du programme URBACT, un ensemble de compétences clés ont été identifiées pour chaque type d'expertise, associées aux principales tâches que les experts réaliseront pour soutenir le réseau.

A- Compétences générales communes indispensables :

Un ensemble de **compétences et de dispositions communes indispensables** sont exigées de la part de tous les experts qui souhaitent prendre part au projet ASTON :

- ✓ Compréhension du développement urbain durable et intégré
- ✓ Compréhension des processus d'échange et d'apprentissage à l'échelle transnationale
- ✓ Première approche concrète des enjeux urbains ou des collectivités locales dans des pays en développement
- ✓ Bonne connaissance des questions de transition numérique et de gouvernance numérique
- ✓ Disponibilité pour des déplacements sur le continent africain

Compétences linguistiques

Les langues officielles du projet ASTON sont l'anglais et le français

- ✓ En fonction du type d'intervention attendue de l'expert, il sera demandé une bonne maîtrise du français et/ou de l'anglais (oral et écrit - niveau C1 requis dans l'une des 2 langues ou dans les 2 langues)¹. En outre, la maîtrise du portugais, de l'arabe ou de langues nationales pourra le cas échéant être demandée pour certaines missions.

B- Compétences relatives à l'expertise dans les activités d'échange et d'apprentissage :

- ✓ Solides connaissances et pratique des outils et méthodes appliqués aux processus d'échange et d'apprentissage dans des contextes de coopération transnationale (par exemple évaluations par les pairs, labos de conception/mise en œuvre, environnements d'apprentissage interactifs, etc.)
- ✓ Capacité à concevoir, organiser et proposer des activités visant à faciliter l'apprentissage entre pairs et les relations de travail efficaces, non seulement à travers des réunions/séminaires en présentiel, mais aussi à distance, entre les réunions (à l'aide de webinaires, des réseaux sociaux, de questionnaires en ligne, etc.)

¹ Reportez-vous à la grille d'auto-évaluation mise au point par le CEDEFOP
<https://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>

- ✓ Capacité à adapter les méthodes et les outils aux différents niveaux de compréhension / connaissance / expérience possibles parmi les partenariats transnationaux
- ✓ Capacité à animer des réunions transnationales pour créer des échanges vivants et des discussions ciblées
- ✓ Excellent niveau d'intelligence émotionnelle et une expérience en leadership
- ✓ Fort esprit d'équipe et grande sensibilité à la dynamique des partenaires et aux différences culturelles
- ✓ Capacité à faire converger les intérêts communs de tous les partenaires
- ✓ Capacité à impliquer et à mobiliser les différents acteurs
- ✓ Solides capacités de leadership, médiation, gestion des conflits, valorisation/encouragement des partenaires manquant d'assurance ou inactifs
- ✓ Capacité à présenter, partager et capturer des connaissances de façon engageante
- ✓ Capacité à communiquer des concepts complexes à des locuteurs non anglophones et non francophones
- ✓ Capacité à faire parler, inciter à la verbalisation et à la documentation des connaissances et pratiques des villes partenaires, pour permettre des comparaisons, un échange d'expériences, des évaluations par les pairs entre partenaires, etc.
- ✓ Capacité à reformuler à destination des participants les principaux enseignements capturés
- ✓ Capacité à produire des rapports clairs et concis qui intègrent les messages en matière de bonnes pratiques et de politique identifiés par les partenaires dans le cadre des activités d'échange et d'apprentissage

C-Compétences relatives à l'expertise thématique :

- ✓ Connaissance en profondeur des thèmes spécifiques et des enjeux de politique urbaine associés au développement urbain durable et intégré et en particulier aux villes intelligentes, y compris les derniers résultats en matière de recherche et d'innovation pour enrichir le processus d'apprentissage des partenaires. Thèmes possibles : planification urbaine stratégique, rénovation urbaine intégrée, gouvernance locale, développement économique local, recherche, innovation et économie du savoir, création d'entreprise et PME, emploi et capital humain, questions environnementales, mobilité urbaine durable.
- ✓ Capacité à produire des contributions thématiques claires et en adéquation avec l'orientation thématique du réseau afin d'alimenter le processus d'apprentissage des partenaires
- ✓ Capacité à produire des rapports clairs et concis intégrant les apprentissages tirés des activités d'échange et d'apprentissage, documentant le statut et les pratiques des villes partenaires, mettant en avant les bonnes pratiques et les messages politiques ciblant les acteurs et décideurs politiques des villes (tant pour les partenaires du réseau que pour un public externe)

- ✓ Compréhension de la façon dont peut être optimisée l'utilisation des résultats du projet afin de tirer des avantages stratégiques en matière de capitalisation, de conception de politiques publiques, de sensibilisation, etc.
- ✓ Expérience dans la présentation créative des connaissances, par exemple pour des réunions et des restitutions, par l'utilisation de films, de récits visuels et de différents styles de comptes rendus au format papier et numérique.

D- Compétences relatives à l'expertise dans les approches intégrées et participatives des politiques urbaines locales :

- ✓ Connaissance des méthodes et outils participatifs pour la coproduction et la mise en œuvre de politiques locales (y compris travail dynamique de proximité auprès des différents acteurs, résolution des conflits, médiation entre intérêts divergents, dialogue avec la communauté, etc.)
- ✓ Connaissance des outils et méthodes de suivi et d'évaluation des stratégies/plans intégrés en matière de développement urbain durable
- ✓ Compréhension des politiques et des mécanismes de financement principaux aux fins de développement urbain durable dans le contexte du continent africain
- ✓ Capacité à comprendre les situations locales spécifiques et à adapter les outils et le contenu à diverses réalités locales afin d'assurer la cohérence des productions attendues mises à disposition par les différents partenaires impliqués dans le projet ASToN

PROCEDURE DE CANDIDATURE ET EVALUATION

PROCEDURE DE CANDIDATURE

Cet appel à candidatures lancé par l'ANRU est ouvert de manière permanente à compter du 1^{er} décembre 2019.

Les personnes intéressées doivent envoyer un dossier de candidature. Ce dossier comprendra :

- un CV au format européen²
- une lettre de motivation signée présentant :
 - ✓ les raisons pour lesquelles le candidat pense pouvoir apporter une contribution pertinente au réseau ASToN ;
 - ✓ **les points clés de l'expérience passée du candidat de nature à renseigner les évaluateurs sur sa capacité à répondre aux critères définis précédemment :**
 - A- Compétences générales obligatoires ;
 - B- Compétences en matière d'activités d'échange et d'apprentissage transnationales et de soutien aux villes et/ou ;
 - C- Expertise thématique pertinente vis-à-vis du projet ASToN et/ou ;
 - D- Expertise dans les approches intégrées et participatives des politiques urbaines locales ;
 - ✓ Optionnel : à l'appui de son dossier, le candidat pourra fournir une brève note dans laquelle il évaluera, de son point de vue, les principaux enjeux auxquels les villes du monde sont actuellement confrontées ;
 - ✓ des informations pour un minimum de 2 références. Le prestataire de services chargé de l'évaluation des candidatures pour les experts ASToN est susceptible de s'entretenir avec l'un des contacts donnés à titre de référence ainsi qu'avec le candidat lui-même le cas échéant. Veuillez vous assurer que les contacts que vous fournissez comme références sont disponibles pour un entretien téléphonique.
- Tout document justificatif pour démontrer l'expertise et l'expérience du candidat sera le bienvenu

N.B. : Les CV et lettres de motivation ainsi que les documents complémentaires peuvent être rédigés en français ou en anglais. Néanmoins, pour faciliter le processus d'évaluation de votre candidature, nous apprécierions de recevoir votre dossier dans les 2 langues.

² Le modèle de CV Europass est disponible à l'adresse suivante :

<http://europass.cedefop.europa.eu/europass/home/vernav/Europass+Documents/Europass+CV/navigate.action>

Les candidatures doivent être envoyées **par courriel** à Simina LAZAR simina@aston-network.org et Thierry PICQUART thierry.picquart@aston-network.org

ÉLIGIBILITE

Pour être considérées comme éligibles, les candidatures doivent être complètes et doivent correspondre aux prescriptions fixées à la page précédente.

Les candidatures qui ne seraient pas complètes ou qui ne répondraient pas aux exigences fixées seraient écartées et ne seraient pas transmises pour évaluation.

ÉVALUATION DES CANDIDATURES ELIGIBLES

Un prestataire de services externe sélectionné par l'ANRU via un appel d'offres est chargé d'assister l'Unité de gestion du projet ASToN dans l'évaluation de toutes les candidatures éligibles reçues dans le cadre du présent appel à candidatures.

La mission du prestataire de services externe couvre l'évaluation de toutes les candidatures éligibles reçues, notamment par :

- un examen approfondi du dossier de candidature
- un échange téléphonique avec l'un ou les deux contacts indiqués à titre de référence dans le formulaire de candidature ou avec le candidat lui-même, si cela est jugé nécessaire

CRITERES ET ETENDU DE LA VALIDATION

Pour être validés, les candidats doivent répondre aux exigences de l'ensemble des compétences générales obligatoires (A). L'absence de l'une de ses compétences est disqualifiante.

Après l'étude des critères obligatoires, les évaluateurs analysent les domaines d'expertise des candidats (B, C et D). Les candidats peuvent être validés pour un, deux ou les 3 domaines d'expertise.

Dans le cas où la candidature est acceptée, le prestataire externe indiquera les domaines d'expertise validés et, le cas échéant, les thèmes sur lequel l'expert peut intervenir (si validation sur C), l'étendue linguistique de l'expertise, et pourra compléter l'évaluation du candidat avec des recommandations.

Dans le cas où la candidature est rejetée, le prestataire indique les compétences ou domaines d'expertise qui font défaut. S'il considère que le rejet est dû à une insuffisance d'information de sa part, le candidat peut réintroduire sa candidature complétée dans le mois qui suit la notification du rejet.

Le candidat peut également réintroduire sa candidature 12 mois après la notification du rejet s'il considère que, dans l'intervalle, il a complété de manière satisfaisante les exigences qui lui faisaient défaut la première fois.